

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 9 juin 2020, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Jacques Desbois, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :  
Luc Lambert, directeur général  
René Desbois, inspecteur

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2020-06-086

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 12 mai 2020
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Rapport du maire
- 7- Entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service
- 8 - Dossier de caserne de pompier
- 9- Bal des finissants - École secondaire du Littoral
- 10- Autres sujets : Mise en place du comité et de la démarche MADA  
Avis de motion du règlement 2020-352 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 2018-237 de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé (Agrandir affectation) et dépôt du projet de règlement  
Avis de motion du règlement 2020-353 modifiant le règlement de zonage 2018-239 de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé (Agrandir zone 18-I et dépôt du premier projet de règlement  
Subdivision terrain M. Jean-Luc Lelièvre  
Programmation des travaux de la TECQ 2019-2023
- 11- Période de questions
- 12- Clôture de la session

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2020-06-087

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MAI 2020**

Il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du 12 mai 2020 tel que rédigé.

2020-06-088

**CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de mai 2020.

2020-06-089

**LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de mai 2020.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de mai 2020.

2020-06-090

**RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le Maire Roberto Blondin dépose son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe tel que prévu à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec.

2020-06-091

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICE**

Ce point est remis à une session ultérieure.

2020-06-092

**DOSSIER DE CASERNE DE POMPIER**

Ce point est remis à une session ultérieure.

2020-06-093

**BAL DES FINISSANTS – ÉCOLE SECONDAIRE DU LITTORAL**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal donne 200 \$ à l'école secondaire du Littoral pour des prix qui seront remis pour le bal des finissants 2020.

2020-06-094

**MISE EN PLACE DU COMITÉ ET DE LA DÉMARCHE MADA**

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de réaliser une démarche MADA pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en période de mise à jour de sa démarche MADA;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche MADA nécessite la création d'un comité de pilotage :

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé procède à la création d'un comité de pilotage MADA sous la responsabilité des élus responsables du dossier des aînés(es).

Le comité aura pour mandat de :

Faire le bilan des réalisations du plan d'action MADA 2013-2015 de la municipalité

Mettre à jour la politique et le plan d'action MADA pour une période minimale de 3 ans

Mettre en place des mécanismes de mise en œuvre et de suivi de la politique et du plan d'action MADA

Le comité sera composé des personnes suivantes :

Roberto Blondin, maire

Jacques Roussy, conseiller municipal, responsable du dossier des aînés

Jacques Desbois, conseiller municipal et représentant O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé

Hélène Shannon, directrice générale adjointe

Léo Lelièvre, représentant O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé

Nicole Lambert, responsable Bibliothèque

Suzanne Boucher, représentante Cercle de fermières

Arnold Lelièvre, représentant Club le chalet du pont rouge

Pascale Gagnon, chargée de projet accompagnatrice MADA

2020-06-095

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-352 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 2018-237 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ (AGRANDIR AFFECTATION INDUSTRIELLE) ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par Roland Vallée conseiller, qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement numéro 2020-352 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 2018-237 (Agrandir l'affectation industrielle) et il présente également le projet de règlement numéro 2020-352 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 2018-237.

2020-06-096

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-353 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-237 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ (AGRANDIR ZONE 18-I) ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par Patrick Lebreux conseiller, qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement numéro 2020-353 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 (Agrandir la zone 18-I et conteneurs) et il présente également le premier projet de règlement numéro le règlement numéro 2020-353 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 (Agrandir la zone 18-I et conteneurs).

**2020-06-097**

**SUBDIVISION DE TERRAIN – M. JEAN-LUC LELIÈVRE**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accepte de payer les frais relatifs à la subdivision du terrain de M. Jean-Luc Lelièvre dans le but de finaliser l'achat d'une partie de terrain de ce dernier.

**QUE** le conseil municipal approprie du surplus un montant de 1 640 \$ plus taxes pour payer la dépense ci-haut mentionnée.

**2020-06-098**

**PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA TECQ 2019-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipale et de l'Habitation de la programmation des travaux version n°1 ci-joint et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune assistance.

**CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé \_\_\_\_\_

**2020-06-099**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 : 02 heures.

\_\_\_\_\_  
Roberto Blondin, maire

\_\_\_\_\_  
Luc Lambert, directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »